

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 20 Avril 2026 – 19h00**  
sous la présidence de **Richard RESSOT – Maire de la commune de Boucé**

**Membre(s) absent(s) excusé(s)** : Anouk LABORIE a donné pouvoir à Roseline GOURDON et Muguette MAYET a donné pouvoir à Joëlle LETERME

**Membre(s) absent(s)** : Patrick DUMOND

**Secrétaire de séance** : Eveline BONAMY

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

En section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 760 925,08 Euros

En section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 790 265,71 Euros.

Pour ce qui concerne la section d'investissement : les travaux engagés dans le cadre du contrat RCVCB (Reconquête des Centres-Villes et Centres-Bourgs) avec le Conseil Départemental se poursuivent :

- Travaux d'aménagement paysager du pôle Mairie / salle polyvalente
- Travaux d'extension et de réaménagement de la salle polyvalente
- Travaux boulangerie : commerce et logement.

Des travaux sont envisagés à l'église avec la remise en état de la voute ainsi que des travaux de voirie.

**TRAVAUX RCVCB –**  
**MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET**  
**CREDITS DE PAIEMENTS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°18-2025 du 26/03/2025 et propose au conseil municipal de modifier la durée de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour le programme d'investissement n°142 – RCVCB Travaux salle polyvalente.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents les membres réunis acceptent cette proposition comme suit :

- AP 2025001 pour un montant de 771 685,80 € avec une durée d'étalement sur 3 ans au lieu de 2 ans.
- Montant à inscrire au budget primitif 2026 : 580 000 €
- Montant restant à inscrire au budget primitif 2027 : 110 455,80 €

**VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Monsieur la Maire porte à la connaissance des élus des nouvelles bases prévisionnelles d'imposition pour 2026.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes directes locales pour 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34,15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,90 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 10,06 %

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Le budget principal a été voté avec un montant global de subvention de 2 500 € au compte 65748. Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il est décidé de maintenir pour chaque association les subventions attribuées les années précédentes :

- **AFN : 50 Euros**
- **Amicale des chasseurs : 50 Euros**
- **Amicale Laïque : 400 Euros**
- **Club des Aînés : 210 Euros**
- **Coopérative scolaire : 250 Euros**
- **Le Souvenir Français : 70 Euros (attribution de 20 € supplémentaires)**
- **Comité des Fêtes : 400 Euros**
- **ASB Association Sportive Boucétoise : 400 Euros**
- **Boucé Gym : 300 Euros**

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026**

Dans le cadre des travaux d'aménagement paysager du pôle Mairie / Salle polyvalente, une convention avant été signée avec le Conseil Départemental pour définir des aménagements de sécurisation.

Ainsi il a été décidé de supprimer le carrefour situé aux abords de la Mairie et de la salle polyvalente et créer une nouvelle voie de circulation.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme « répartition du produit des amendes de Police en matière de sécurité routière » - programme 2026 – pour un montant de 18 000 €.

Les membres du conseil municipal approuvent la proposition à l'unanimité des présents et valident le plan de financement prévisionnel des travaux.

## **RCVCB – AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT**

Un dossier de demande de subvention avait été déposé en 2025 pour les travaux de la salle polyvalente (agrandissement + aménagement). Les services de la Préfecture demandent que le dossier soit mis à jour sur la partie aménagement.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : LISTE DES CONTRIBUABLES (COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS)**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune soit constitué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire (ou de son adjoint) et de six commissaires.

Suite aux dernières élections municipales, les élus municipaux doivent dresser une liste de 24 contribuables (12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants). Ensuite, la Direction Départementale des Finances Publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants parmi cette liste.

Le tableau complété est annexé à la délibération.

## QUESTIONS DIVERSES

**Brocante** : l'Amicale Laïque organise une brocante le 10 Mai 2026. La route de Montaigu le Blin sera fermée à la circulation au départ du carrefour jusqu'à l'atelier municipal. Une déviation sera mise en place à cette occasion.

**Travaux école** : les travaux de rénovation énergétique sont terminés. Un contrôle réglementaire de réception des travaux sera réalisé par M. Sébastien GAYET – expert en bâtiment- le Mercredi 22 Avril à 9h00.

**Rencontre fournisseur Détercentre** : certains élèves et enseignantes ont développé une allergie au savon. M. le Maire et un des adjoints ont rencontré le fournisseur pour évoquer le problème et échanger sur les pratiques de commandes. Il a été décidé qu'une demande de devis serait établie avec les besoins des produits avant toute commande.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 18 Mai 2026 à 19h00**